



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، أوامر ومراسيم
قرارات، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاغات

	ALGERIE		ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION : Secrétariat général du Gouvernement Abonnements et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9, et 13, Av. A. Benbarek - ALGER Tél : 66-18-15 à 17 - C.C.P. 3200-50 - ALGER
	6 mois	1 an	1 an	
Edition originale ---	30 DA	50 DA	80 DA	
Edition originale et sa traduction -----	70 DA	100 DA	150 DA (frais d'expédition en sus)	

Edition originale le numéro : 0,60 dinar. Edition originale et sa traduction, le numéro : 1,30 dinar — Numéro des années intérieures : 1.00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse : ajouter 1,00 dinar. Tarif des insertions : 15 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un conseiller, p. 784.

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un directeur au secrétariat général de la Présidence, p. 784.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination d'un secrétaire général adjoint au ministère des affaires étrangères, p. 784.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur général, p. 784.

SOMMAIRE (Suite)

Décret du 31 août 1977 portant exclusion du président de l'assemblée populaire communale de Senjas, p. 784.

MINISTERE DES TRANSPORTS

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère des transports, p. 784.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Arrêté du 3 juillet 1977 portant proclamation des résultats définitifs des examens professionnels de recrutement des attachés d'administration, secrétaires d'administration et agents d'administration, p. 785.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Arrêté du 29 juillet 1977 fixant le calendrier des vacances pour l'année scolaire 1977-1978, p. 787.

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'habitat et de la construction, p. 787.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés — Appels d'offres, p. 787.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un conseiller.

Par décret du 31 août 1977, il est mis fin aux fonctions de conseiller à la Présidence du Conseil, exercées par M. Idriss Jazaïry, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un directeur au secrétariat général de la Présidence.

Par décret du 31 août 1977, il est mis fin aux fonctions de directeur au secrétariat général de la Présidence, exercées par M. Aboubekr Belkaid, appelé à d'autres fonctions.

Art 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1er septembre 1977.

Houari BOUMEDIENE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur général.

Par décret du 31 août 1977, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur général, exercées par M. Smail Kerdjoudj, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 31 août 1977 portant exclusion du président de l'assemblée populaire communale de Senjas.

Par décret du 31 août 1977, M. Mohamed Lazreg est exclu de l'assemblée populaire communale de Senjas.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination d'un secrétaire général adjoint au ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, et notamment son article 111-12° ;

Vu le décret n° 77-55 du 1er mars 1977 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères et notamment son article 4 ;

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Décète :

Article 1° — M. Idriss Jazaïry est nommé secrétaire général adjoint chargé de la coopération internationale au ministère des affaires étrangères.

MINISTERE DES TRANSPORTS

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère des transports.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, et notamment son article 111-12° ;

Vu l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966, modifiée et complétée, portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 66-140 du 2 juin 1966 relatif aux emplois supérieurs, complété par le décret n° 68-14 du 23 janvier 1968 ;

Vu le décret n° 77-77 du 25 avril 1977 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;

Décète :

Article 1^{er}. — M. Smail Kerdjoudj est nommé secrétaire général du ministère des transports.

Art. 2. — Le ministre des transports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1^{er} septembre 1977.

Houari BOUMEDIENE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Arrêté du 3 juillet 1977 portant proclamation des résultats définitifs des examens professionnels de recrutement des attachés d'administration, secrétaires d'administration et agents d'administration.

Par arrêté du 3 juillet 1977, sont déclarés définitivement admis aux concours d'accès aux corps des attachés d'administration, secrétaires d'administration et agents d'administration, les candidats dont les noms suivent :

A) ATTACHES D'ADMINISTRATION

Administration centrale	Saïd Kartous
Mouloud Megdoud	Tidjani Laoubi
Wilaya d'Alger	Derradji Zemmoura
NEANT	Razi Maza
Wilaya d'Adrar	Tahar Karoum
NEANT	Wilaya de Djelfa
Wilaya d'Annaba	NEANT
Mabrouk Gasmil	Wilaya d'El Asnam
Brahim Bouacida	NEANT
Fatma Mechlaoui	Wilaya de Guelma
Wilaya de Batna	Abderrahmane Barour
Zemmouchi née Oulbani	Wilaya de Jijel
Farida	Mohamed-Cherif Harièche
Wilaya de Béchar	Wilaya de Mascara
NEANT	Ahmed-Guellil Kessira
Wilaya de Béjaïa	Mohamed Sahari
Lahcène Abderrahmane	Wilaya de Médéa
Wilaya de Biskra	NEANT
Ammar Saadoun	Wilaya de Mostaganem
Wilaya de Blida	Mohamed Chali
Djillali Laïssaoui	Wilaya de M'Sila
Kaci-Ali Mesbahi	NEANT
Wilaya de Bouira	Wilaya d'Oran
Amar Larbi	Moulay Derki-Marouf
Wilaya de Constantine	Ama Belhacène
Armed Abid	Abdelhamid Taleb
Chaabane Djerafi	
Mohamed-Salah Bakkouche	

Wilaya d'Ouargla
Chabane Aïba
Amar Khemis
Lembarek-Mohamed Sayan
Wilaya d'Oum El Bouaghi
Messoud Mechane
Wilaya de Saida
NEANT
Wilaya de Sétif
Abdelmadjid Guettal
Wilaya de Sidi Bel Abbès
NEANT
Wilaya de Skikda
Ab Bekkouche

Larbi Lebzi
Wilaya de Tamanrasset
NEANT
Wilaya de Tébessa
Abdeslem Djahdou
Mme Aïssaoui née Roger
Michelle
Wilaya de Tiaret
NEANT
Wilaya de Tizi Ouzou
Saïd Tatat Bouzid
Wilaya de Tlemcen
NEANT

B) SECRETAIRES D'ADMINISTRATION

Wilaya d'Alger
Achour Karabadji
Boualem Zeggar
Belkacem Bouhall
Wilaya d'Adrar
Miloud Djebaili
Wilaya d'Annaba
Mohamed Siad
Belkacem Lebdo
Belkacem Benchalel
Abdelaziz Hacini
Wilaya de Batna
Brahim Aïchi
Brahim Achour
Sadek Boukhenoufa
Noureddine Kellif
Abdelkader Belhamra
Wilaya de Béchar
NEANT
Wilaya de Béjaïa
Chabane Nait Sid
Makhlouf Abbaci
Ab Abbasi
Mouloud Nouari
Abdellah Boussouira
Seghir Boulzazène
Wilaya de Biskra
Bachir Chennouf
Wilaya de Blida
Ahme Mella
Ahmed Boussaïd
Youcef Rebbahi
Hacène Dahoumane
Saïk Dahoumane
Mokhtar Boudjema
Achour Mechakour
M'Hamed Djaïleb
Ahmed Aliouat
Bachir Allam
Boualem Boudiaf
Abdelkader Mizzi-Allaoua
Kouider Nalli
Wilaya de Bouira
Boualem Douffi
Wilaya de Constantine
Abdelhamid Lebsir
Hocine Kaoua
Abdelmadjid Bensebaa
Ahmed Akaoua
Zahira Boulitif
Lakhtar Hadj Mokhnache
Wilaya de Djelfa
Mohamed Benmellouka
Siïmane Guibèche
Wilaya d'El Asnam
Ali Chebbah
Brahim Belkaid
Mohamed Mehadjbia
Abderrahmane Chaouche
Amar Habbat
Fatma-Zohra Cherchali
Mohamed Khelif
Abderrahmane Tergou
Mohamed Belkacemi
Mustapha Douibi
Mustapha Tamimount
Ahmed Miraoui
Abdelkader Ouadah
Maamar Khelafi
Djillali Guermah
Wilaya de Guelma
Abdelhamid Benneftah
Mohamed Adjal
Mustapha Farouki
Ammar Zitouni
Mohamed-Salah Lakrichi
Mohamed-El-Kamel Djillali
Saïd Boualleg
Abdelhamid Khoulidja
Wilaya de Jijel
Djelloul Bencharif
Wilaya de Lagnouag
NEANT

Wilaya de Mascara
Benaouameur Ounas
Ahmed Benabbad

Wilaya de Médéa
NEANT

Wilaya de Mostaganem
Abdelhamid Habbi
Ali Rezali
Mohamed Hadj Kaddour
Abdellah Chenai
Djelloul Frih
Maamar Abid
Mohamed Sassi

Wilaya de M'Sila
NEANT

Wilaya d'Oran
Abdellah Kamraoui
Ali Bouras
Belahouel Guellil
Abdelkader Dahmoun
Lahouari Yatim
Nouredine Ali Boumeddiène
Bachir Belaïd
Ahmed Naceri
Aomar Ould Amer
Moussa Mahnène
Kheïra Chabane
Ahmed Askoufès
Hamed Benhaddou
Maamar Dif
Abdelkader Oucif

Wilaya d'Ouargla
Mohamed Baba Saci
Djelloul Halimi

Wilaya d'Oum El Bouaghi
NEANT

Wilaya de Saïda
Boualem Hemmas
Belkacem Saci

Wilaya de Sétif
Mabrouk Benabid
Slimane Trabelsi
Mohamed Derbal
Miloud Bekkat

Wilaya de Sidi Bel Abbès
Abdelkader Messafeur
Mohamed El Bahi
Bouasria Bousmat

Wilaya de Skikda
Salah Abdelli
Hadj Bouchar
Brahim Boulkertous
Mohamed Siari
Ahmed Goufi

Wilaya de Tamanrasset
NEANT

Wilaya de Tébessa
Abdelouahab Leulmi
Abdessem Rahal
Abdelkader Bendjeroudib
Mohamed-Chérif Kafi
Youcef Hannachi

Wilaya de Tiaret
Adda Merzak

Wilaya de Tizi Ouzou
Mohamed-Ouramdane Alt
Salem
Mohamed Titoun
Rabah Djemai
Ahcène Nafa
Hadi Hadid
Chabane Merad
Mouloud Ouhamou
Lakhdar Azzam

Wilaya de Tlemcen
Mohamed Tebbal

Larbi Ghazi
Lahbib Abdelli
Larbi Zerouati
Benaïche Benayad
Abdelkader Benlaguid
Mohamed Dada
Sahli Benguerba
Abderrahmane Benmebirik

Wilaya de Béjaïa
Messaoud Soulah
Mohamed Alache
Smaïl Hamitouche
Mohamed Bennacer
Kamel Aggoune

Wilaya de Biskra
Brahim Khalad
Ahmed Krime
Abdelhafid Temma
Abdellah Hogul
Bachir Labid
Ahmed Ferrah
Mohamed Nadjar
Bachir Hamlaoui
Abdelkrim Belaïd
Larafi Hamadou
Laid Baïda
Mohamed Benkaddour
Brahim Ahmid
Bachir Kholadi

Wilaya de Blida
Mustapha Tabti
Hamoud Benhacène
Mohamed Slimani
Bouzina Bouzida M'Hamed
Maamar Bendaïdj
Laila Bendaïdj
Abdelkader Amari
Abdelkader El Mohri
Benyoucef Hamidane
Amar Kaci
Nouredine Slamani
Mokhtar Lazouli

Wilaya de Bouira
Hamoud Mostefai
Arezki Haddad
Hocine Menhoudj
Miloud Belabès

Wilaya de Constantine
Nouredine Maïche
Mohamed Belguedj
Ancène Zerabi
Aenour Soualah
Amar Djellab
Messaoud Gamech
Moussa Gasmi

Wilaya de Djelfa
NEANT

Wilaya d'El Asnam
Mostéfa Kastali
Boualem Merrakèch
Achoura Lafrane
Mohamed Latafi
Abdelkader Dergham
Boulénouar Guemmouri
Abdelkader Bouradou
Mohamed Chekikène
Rachid Allil
Abdelatif Hadjadji
Mohamed Kriche
Elaid Meharbi
Mohamed Loulou
Miloud Benzina
Wilaya de Guelma
Haoussine Bouacha
Houria Kemcha
Hamid Khenioui
Fatima Khasnadji
Hassen Nedjar
Kamel Bengherbi
Abdelkader Dridi

Wilaya de Jijel
Abdelkader Abdi
Nouredine Boukhechem
Ahcène Boucherit

Wilaya de Laghouat
Ali Babaghaïou
Ahmed Chouireb

Wilaya de Mascara
Mecherki Adda Hanifi
Kheïra Lahmar
Abdelkader Djabara
Bachir Meslem
Youcef Oualid
Abdelkader Benfrah
Mamoun Beldjord
Moulay Aïchouba

Wilaya de Médéa
Ahmed Salah Zerari
Ali Lekhar
Messaoud Keffar
Rachid Bouzeraï

Wilaya de Mostaganem
Abdelhamid Belkalaï
Lakhdar Bessalah
Bachir Mesquini
Yamina Benabdellah
Mme Bedjaoui née Ameur
Hasni
Adda Bendani

Wilaya de M'Sila
Ahmed Berra
Mohamed Baza
Messaouda Abdelatif
Belkacem Kahloula
Djamel-Eddine Benaïssa
Lakhdar Djaït
Hadj Mohamedi

C) AGENTS D'ADMINISTRATION

Wilaya d'Alger
Abdelmadjid Zoulche
Benbrahim Abderrahmane
Abdelkader Fodil Chérif
Mohamed Djezaïri
Mohamed Khiaï
Mohamed Hachemi
Idir Matoub
Mustapha Zekri
Tahar Boulegheb
Mohamed Abdi
Boualem Ouaguenouni
Ardour née Nizli Houria
Samir Saboundji
Mohamed Lardjane

Wilaya d'Adrar
NEANT

Wilaya d'Annaba
Mohamed Kesri
Hocine Abid
Malika Boussaha
Miloud Kameli
Abdelkrim Branès
Wilaya de Batna
Salah Smati
Mohamed Dehbi
Abdellah Melouhi
Abdelaziz Benchadi
Mohamed Laala
Hocine Azzouz
Salda Nouri
Abdelhamid Messaoudani

Wilaya de Béchar
Djelloul Ouahab
Ahmed Khelfaoui

Wilaya d'Oran

Khaçidja Delloum
Lakhdar Bendjelloul
Kheïra Mahieddine
Fatima Benfadel
Ouafia Larkani
Zoubida Ayet Kralfa
Miloud Douli
Benyebka Boumrid Benshila
Djillali Meslem

Wilaya d'Ouargia

Mohamed Sadok Omeïri
Saddok Ibba
Ali Benseddik
Aïcha Benouar
Mohamed-Salah Benzahi
Tahar Omari
Mohamed-Salah Chahbi
Khalifa Ramdane
Abdelkader Debabi
Mohamed-Saïd Souihat

**Wilaya d'Oum El Bouaghi
NEANT****Wilaya de Saïda**

Omar Azzedine
Abdelkrim Sahraoui

Wilaya de Sétif

Ahmed Kherkhache
Mustapha Oucissa
Mohamed Gouffi
Amar Reggad
Ali Belaaz
Laïd Chouadra
Rabah Smaïli
Taha: Khelaïf
Sassi Dreïd
Amar Allem
Messaoud Sebti
Bachir Rouabhi
Rabah Ziadna
Zoubida Debabha
Aouelhafid Haddaoui
Mostefa Zellagui
Chérif Hafiza Yahia
Dahmani Bouadam
Khier Okba
Zohra Hamiche
Ameur Benturki

Wilaya de Sidi Bel Abbès

Ferhouh Tagrara
Benamar Benamar
Ahmed Sayah
Abdelkader Mohamed-Yakhlef
Bouhadja Amamra
Zénagui Ikhlef

Wilaya de Skikda

Omar Hamiche
Malika Madani
Mohamed Diaf

Wilaya de Tamanrasset

Abderrahmane Mokhtar Ghorma
Amor Lamri

Wilaya de Tébessa

Chaffaï Haouam
Chérif Abdelouahab
Mohamed Lakhdar Mansouri

Wilaya de Tيارت

Mehouk Benchohra
Boukhari Senouci
Driss Farradji

Wilaya de Tizi Ouzou

Mahfoud Amara
Abdelaziz Bentaleb
Amar Benseddik
Arezki Benamara
Mohamed Belaïdi
Ali Meziane Benbouzza
Mohamed Saïd Ferhat
Chabane Haddadène
Arezki Lounnas
Amar Meziani
Belaïd Saghi
Ali Smaïli
Mehhenna Ouchau
Arezki Barka
Amar Djounadi
Abdellah Mouhoub
Rezki Salmi
Salah Slimani

Wilaya de Tiemcen

Boumeddiène Lallam
Tani Bachir Kazi
Sari Fouad Chabane
Fatima Bensenuci
Safi Bensafi
Benyounès Yahiani

MINISTERE DE L'EDUCATION

Arrêté du 29 juillet 1977 fixant le calendrier des vacances pour l'année scolaire 1977-1978.

Le ministre de l'éducation,

Vu le décret n° 63-120 du 18 avril 1963 portant établissement du calendrier des congés scolaires et universitaires, modifié par le décret n° 64-98 du 19 mars 1964 ;

Vu l'arrêté du 16 juin 1976 portant découpage du territoire national en zones géographiques en matière de congés scolaires ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Les congés scolaires varient selon les zones déterminées par l'arrêté du 16 juin 1976 susvisé.

Art. 2. — Le calendrier des congés scolaires est fixé pour l'année scolaire 1977 - 1978 comme suit :

A. — Vacances d'automne :

— du jeudi 17 novembre 1977 au soir au samedi 26 novembre 1977 au matin pour l'ensemble des zones.

B. — Vacances semestrielles :

— du jeudi 26 janvier 1978 au soir au samedi 11 février 1978 au matin pour l'ensemble des zones.

C. — Vacances de printemps :

— du jeudi 6 avril 1978 au soir au samedi 15 avril 1978 au matin pour les zones I et II.

D. — Vacances d'été :

— du jeudi 29 juin 1978 au soir au mardi 12 septembre 1978 au matin pour la zone I.

— du jeudi 15 juin 1978 au soir au mardi 12 septembre 1978 au matin pour la zone II.

— du jeudi 1^{er} juin 1978 au soir au mardi 19 septembre 1978 au matin pour la zone III.

— du jeudi 25 mai 1978 au soir au mardi 26 septembre 1978 au matin pour la zone IV.

Art. 3. — Les personnels enseignants exerçant dans la zone I peuvent être requis en cas de besoin et jusqu'au 4 juillet 1978 au soir, pour des tâches de surveillance, de secrétariat ou de correction aux différents examens.

Art. 4. — La rentrée des personnels enseignants des établissements primaire et secondaire est fixée :

— au dimanche 10 septembre 1978 au matin dans les zones I et II.

— au dimanche 17 septembre 1978 au matin dans la zone III.

— au dimanche 25 septembre 1978 au matin dans la zone IV.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 juillet 1977.

P. le ministre de l'éducation,
Le secrétaire général,
Abdelhamid MEHRI

**MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE LA CONSTRUCTION**

Décret du 1^{er} septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'habitat et de la construction.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, et notamment son article 111-12° ;

Vu l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966, modifiée et complétée, portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 66-140 du 2 juin 1966 relatif aux emplois supérieurs ;

Vu le décret n° 77-77 du 25 avril 1977 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;

Décète :

Article 1^{er}. — M. Aboubekr Belkaïd est nommé secrétaire général du ministère de l'habitat et de la construction.

Art. 2. — Le ministre de l'habitat et de la construction est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1^{er} septembre 1977.

Houari BOUMEDIENE

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES — Appels d'offres

MINISTERE DE L'INTERIEUR

WILAYA DE MOSTAGANEM

Daira de Mostaganem Commune de Mostaganem

Construction d'une cantine de 600 bénéficiaires à Mazagran (Mostaganem)

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la construction d'une cantine scolaire de 600 bénéficiaires à Mazagran (Mostaganem).

Les travaux sont à lot unique.

Les candidats intéressés pourront retirer les dossiers à la subdivision de l'infrastructure et de l'équipement, rue Benanteur Charaf prolongée à Mostaganem.

Les offres devront être déposées à la daira de Mostaganem, avant le 13 octobre 1977 à 12 heures.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention apparente suivante : « Construction d'une cantine scolaire de 600 bénéficiaires à Mazagran (Mostaganem) - Appel d'offres ».

WILAYA DE BECHAR

Daira d'Abadia - Commune d'Abadia

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction de 4 classes et 4 logements à Abadia (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadia.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadia, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission - Construction de 4 classes et 4 logements - A ne pas ouvrir ».

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction et l'équipement d'une cantine scolaire de 1500 rationnaires à Abadia (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadia.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadia, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission - Construction et équipement d'une cantine scolaire de 1500 rationnaires - A ne pas ouvrir ».

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction d'une mairie à Abadia (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadia.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadia, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission - Construction d'une mairie - A ne pas ouvrir ».

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction de 20 classes à Abadia (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadia.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadia, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission - Construction de 20 classes - A ne pas ouvrir ».

WILAYA DE ANNABA

Secrétariat général

Service du budget et des opérations financières

BUREAU DES MARCHES

2ème plan quadriennal - PMU

Opération du centre-ville de Annaba

Construction d'une plate-forme

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'exécution des travaux de construction d'une plate-forme dans la ville de Annaba.

Lot n° 3 - Travaux de génie civil.

Les entreprises intéressées peuvent consulter ou retirer les dossiers auprès du bureau d'architecture M. Jean Fernand Martin, 8, Allées du 17 octobre - Annaba.

La date de dépôt des offres est limitée à 21 jours après la publication du présent appel d'offres.

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires, à savoir :

- certificat de qualification professionnelle,
- attestation fiscale,
- attestation de la caisse de sécurité sociale,
- attestation de la caisse des congés payés,

devront parvenir au directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Annaba, bureau des marchés, 12, Bd du 1^{er} novembre 1954, 2ème étage.

WILAYA DE JIJEL

DIRECTION DE L'AGRICULTURE
ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la construction de trois (3) étables (100 UZ et 25 UZ) et d'un centre d'amélioration bovine dans les daïras de Taher et El Milia.

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres pourront consulter ou retirer les dossiers de soumission à compter de la publication de cet appel d'offres auprès de la direction de l'agriculture et de la révolution agraire, 31, avenue Emir Abdelkader - Jijel.

Les soumissions accompagnées des pièces fiscales et sociales exigées par la réglementation en vigueur, devront parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous double enveloppe cachetée avec la mention obligatoire sur l'enveloppe extérieure : « appel d'offres - construction de trois étables et d'un centre d'amélioration bovine - ne pas ouvrir ».

La date limite de remise des offres est fixée au 26 octobre 1977 à 18 heures.

Toute offre parvenue après cette date ne sera pas prise en considération.

Les entreprises soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant 90 jours.

WILAYA D'OUM EL BOUAGHI

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE
ET DE L'EQUIPEMENT

Un appel d'offres ouvert est lancé pour la construction d'un parc omnisports à Ain Beida, dans une première tranche de travaux : « Lot n° 1 - terrassement généraux »

Les entreprises intéressées pourront consulter ou retirer les dossiers correspondants aux adresses suivantes : Elias Bouchama, architecte DPLG, Alger, 1, rue Saïdaoui Seghir- tél. : 62.09.77, Constantine, 2, rue Bestandji Mohamed, tél. : 93.73.32.

Les offres et les pièces fiscales et administratives requises, seront adressées ou déposées sous plis séparés dans une enveloppe portant l'indication de l'appel d'offres et la mention « à ne pas ouvrir » au plus tard le 30 octobre 1977 à 18 heures (la date du cachet de la poste n'est pas prise en compte) à l'adresse suivante : wilaya d'Oum El Bouaghi - bureau des marchés - hôtel de la wilaya d'Oum El Bouaghi.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTIONDirection de l'infrastructure et de l'équipement
de la wilaya de Ouargla

Un appel d'offres est lancé en vue de la construction, en lot unique, de logements pour le secteur éducatif dans la wilaya de Ouargla.

a) Dans la daïra de Ouargla :

- 48 logements dans les CEM,
- 20 logements au CFA.

b) Daïra de Tougourt :

- 36 logements à Tougourt,
- 16 logements à El Hadjira
- 18 logements à Taïbet,
- 18 logements à Temacine.

Les entreprises ou sociétés d'entreprises intéressées par cet appel d'offres sont invitées à retirer, contre paiement, les dossiers techniques relatifs à cet appel d'offres auprès de la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Ouargla.

La date limite de réception des offres est fixée au plus tard le 26 octobre 1977 à 12 heures.

Les offres doivent parvenir sous plis recommandé, accompagnées des pièces réglementaires au wali de Ouargla, service du budget et des opérations financières - bureau des marchés publics à Ouargla.

MINISTERE DES TRANSPORTS**ETABLISSEMENT NATIONAL POUR L'EXPLOITATION
METEOROLOGIQUE ET AERONAUTIQUE****Bureau d'équipement*****Prorogation de délai d'appel d'offres restreint n° 8/77***

La date limite de remise des offres pour l'acquisition et l'installation de 4 pupitres pour tours de contrôle d'Alger, Oran, Annaba et Constantine, prévue initialement au samedi 17 septembre 1977, est prorogée au samedi 1er octobre 1977 à 17 heures 45.

(Le reste sans changement).

Un avis d'appel d'offres est lancé en vue de la construction d'un immeuble administratif à l'aérodrome de Constantine - Aïn El Bey.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le dossier au bureau d'équipement de l'établissement national pour l'exploitation météorologique et aéronautique, 1, avenue de l'Indépendance, Alger.

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires, devront être adressées au bureau d'équipement - ENEMA.

La date limite de dépôt des offres est fixé à 21 jours après la publication du présent avis.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante « avis d'appel d'offres n° 7/77 - à ne pas ouvrir ».